

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-11-115

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 septembre 2026

Présents : 18

Date d'affichage : 25 septembre 2026

Pouvoirs : 1

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le **premier octobre**, à vingt-et-une heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Étaient présents (18) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Était excusée (1) dont (1) pouvoir : Fabienne GUILLOIS

Était absent : 0

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION AVEC VITRE COMMUNAUTE ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'INTERVENTION D'EDUCATEURS SPORTIFS EN MILIEU SCOLAIRE

Claudie Bénard, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, explique que Vitré Communauté propose aux écoles du territoire des interventions d'éducateurs sportifs diplômés et agréés par l'Éducation Nationale dans le cadre de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et du dispositif "Savoir Rouler à Vélo" (SRAV) pour l'année scolaire 2026-2027.

Dans ce cadre, une convention tripartite est établie pour définir les engagements de l'EPCI, de l'établissement scolaire et de la Commune, notamment en matière de mise à disposition et de sécurité des installations sportives.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat entre Vitré Communauté, l'Établissement scolaire Sainte Jeanne d'Arc de Châtillon-en-Vendelais, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Vitré et la Commune de Châtillon-en-Vendelais, pour l'année scolaire 2026-2027 (du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment mandaté, à signer ladite convention ainsi que tous documents annexes ou avenants s'y rapportant.

MET A DISPOSITION les installations et équipements sportifs nécessaires en conformité avec les normes de sécurité en vigueur (décret n°2016-481 du 18 avril 2016) et à effectuer les tests de contrôle en tenant à jour le registre de sécurité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constituant le dossier de demande d'agrément auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour les intervenants extérieurs concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Luc DUVEL

